

CHARTRE INCLUSIVE FÉDÉRATION ET CONGRÈS FÉDÉRAL SUD SANTÉ SOCIAUX

À SUD Santé Sociaux, nous portons des valeurs d'égalité, d'émancipation, de transformation sociale. Ceci ne peut se concevoir que si on lutte contre toute forme d'oppression et de discriminations, contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux minorités de genre.

Nos textes reprennent ces valeurs et engagements. Nous sommes bien sûr toutes et tous des camarades responsables et empreint-es de ces valeurs et engagements.

Pour autant, nous vivons et avons été éduqué-es dans un monde qui se caractérise par une multitude d'oppressions : racistes, sexistes, LGBTQIphobes, validistes, âgisme, etc. Leur reproduction au sein des milieux militants (comme dans le reste de la société) est inévitable mais ne constitue pas une fatalité. Nos commissions, nos discussions d'instances et même nos Congrès font et feront avancer ces sujets. Mais l'on se doit de toujours se conscientiser, d'apprendre à modifier des comportements non adéquats. Ce congrès doit en être l'illustration concrète !

Dans nos comportements, nous devons bannir toute forme de violence et d'agressivité, verbale ou physique entre camarades, mais également, évidemment, vis-à-vis des salarié-es et personnes des lieux d'accueil du Congrès.

1/ Dans notre langage

On se doit de bannir toute discrimination, racisme, sexisme, âgisme.

- ✘ Les remarques et blagues, qui sous le masque de « l'humour », dissimulent du sexisme, du racisme, de la LGBTQIphobie, de l'âgisme, ...
- ✘ Les « interpellations » familières qui conduisent à s'adresser aux femmes en employant des termes tels que « ma petite », « ma mignonne », visant consciemment ou non à dévaloriser ou infantiliser. —> La « fausse séduction » : les remarques sur l'apparence physique, la tenue, la coiffure qui ont pour effet de ramener les femmes au statut de femme-objet.
- ✘ Les remarques âgistes telles que « Tu fais plus jeune que ton âge » compliment sexiste ou regard stigmatisant ? Les deux ? ou bien encore « à votre prochaine manif, un premier rang en déambulateur ? ... OK boomer, pas le sens de l'humour ! ».



Le validisme est aussi à proscrire.

Il se traduit par des discours, actions ou pratiques paternalistes, condescendants et dénigrants à l'égard des personnes en situation de handicap qui les infériorisent, les mettent à l'écart, et leur refusent le droit de prendre part aux décisions.

Exemples :

- ✗ « *Je ne suis pas autiste, je vois bien les difficultés.* » Cette phrase psychophobe a été répétée 3 fois par François Fillon en 2017 dans une interview sur France 2. Utiliser « autiste » en guise d'insulte pour reprocher à quelqu'un d'être borné ou de vouloir rester enfermé dans son monde est psychophobe. Il en est de même quand on insulte une personne de « *timbré* », « *schizo* » ou « *triso* ».
- ✗ Caresser le chien guide d'une personne : Éduqué pour accompagner son maître dans tous ses déplacements, le chien-guide est un animal d'exception. Son travail lui demande beaucoup de concentration ! Aussi les caresses, appels ou friandises sont défendus ! Ils détournent l'attention du chien et risquent de mettre en danger la personne guidée. Vous pouvez toutefois discuter avec son maître ou sa maîtresse et demander à caresser son chien.
- ✗ « *Attends, je vais t'aider* » Même si elles sont bienveillantes, certaines attitudes sont perçues comme démesurées ou infantilisantes pour les personnes en situation de handicap. Pousser un fauteuil roulant ou parler plus fort à une personne sourde n'est peut-être pas la meilleure idée sur le moment. Prenez le temps de demander à la personne si elle a besoin d'aide (*peut-être que ce n'est pas le cas*), et comment vous pouvez l'aider. Et pensez à lui demander son consentement en cas de contact physique. Notre attitude doit au contraire être inclusive.

Comme le racisme.

Le racisme est une oppression systémique, qui a des effets partout, y compris dans notre organisation syndicale. Elle a des effets sur les structures, mais aussi sur les comportements individuels et les relations entre personnes. Les délégué-es au congrès qui subissent le racisme dans tous les aspects de leur vie quotidienne ont le droit de vivre un congrès sans comportement raciste, volontaire ou involontaire.

Exemples :

- ✗ Demander à une personne non-blanche d'où elle vient, cela revient à partir du principe qu'elle vient d'un pays étranger.
- ✗ Faire des commentaires désobligeants voire hostiles sur le voile d'une femme musulmane, c'est une agression raciste.
- ✗ Toucher les cheveux d'une personne noire sans son consentement, c'est une agression raciste, même si vous les trouvez très beaux.
- ✗ Faire une « blague » raciste, c'est une agression raciste, même si vous la trouvez très drôle. —> Répéter des stéréotypes et des clichés, c'est une agression raciste. À chaque fois que vous avez envie de dire une généralité sur un groupe entier, même si c'est pour dire quelque chose de positif, rappelez-vous que ce sera forcément raciste. Évitez donc toutes les phrases du type « Les ... sont ... ». Etc.

2/ Toute forme de violence sexiste et sexuelle est intolérable, en voici les déclinaisons

- ✗ **Harcèlement sexuel (délit pénal)** : imposer à une personne de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle : - qui portent atteinte à la dignité en raison de leur caractère dégradant, ou humiliant ; - ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ; - et/ou une pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuel.
- ✗ **Agression sexuelle (délit pénal)** : toute atteinte sexuelle sans pénétration commise sur une victime avec violence, contrainte ou menace. L'agression sexuelle est un geste commis sans le consentement clair et explicite de la personne, comme par exemple lui toucher des parties du corps connotés sexuellement : la bouche, les seins, les cuisses, le sexe, les fesses.
- ✗ **Le viol (crime pénal)** : C'est un acte de pénétration sexuelle commis sur une victime avec violence, contrainte ou menace. Il peut aussi être commis par surprise. Tout acte de pénétration sexuelle est visé : vaginale, anale, ou buccale, par le sexe, les doigts ou tout autre objet. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des violences physiques pour qualifier un acte de viol. L'auteur là aussi n'a pas eu le consentement clair et explicite de la victime.

Mode d'emploi du consentement clair et explicite.

Il n'y a pas consentement quand :

- ✗ La personne est ivre, ou sous l'emprise d'autres substances
- ✗ La personne est inconsciente ou dort!
- ✗ La personne a dit/ou dit non, même une fois, et même si avant elle avait dit oui!
- ✗ La personne ne vous répond pas, vous ignore, élude
- ✗ Toutes les situations dans lesquelles vous n'êtes pas sûr·e : c'est non, car dans le doute on s'abstient !

Si c'est flou : je demande! : « *j'ai envie de ... je peux* »? Ou « *serais-tu d'accord pour ...?* » et s'il y a un non, ben c'est non, on n'insiste pas ! Et ce qui vaut pour la relation sexuelle, vaut aussi pour les différentes pratiques sexuelles qui la constituent (*on peut à tout moment refuser une pratique sexuelle, ou également interrompre la relation sexuelle*).

Par ailleurs, céder n'est pas consentir ! Certaines situations peuvent conduire des personnes à se sentir obligées de céder aux demandes de l'autre. Il peut y avoir des positions de domination implicites, même dans nos milieux militants : entre militant·es en responsabilités et militant·es dits de base ; entre nouvelles·eaux militant·es et ancien·nes, entre militant·es plus âgé·es, et des plus jeunes. Il faut en être conscient·e.

LE SEUL CONSENTEMENT QUI VAILLE EST EXPLICITE, ENTHOUSIASTE ET LIBRE !

En résumé, voici un pense-bête RÉELS

- ▶ **Réversible** : le consentement peut toujours être révoqué. Si l'on consent à quelque chose, mais que pendant l'acte on n'a plus envie de faire cette chose, peu importe la raison, on a toujours le droit de changer d'idée en cours de route.
- ▶ **Éclairé** : on doit toujours savoir à quoi l'on consent! Par exemple, si je consens à une relation sexuelle protégée, mais que mon partenaire enlève le préservatif pendant l'acte sans me le dire, alors il n'a plus mon consentement. De plus, le consentement ne peut jamais être éclairé s'il est donné par une personne en état d'ébriété ou une personne endormie.
- ▶ **Enthousiaste** : on doit consentir seulement à ce qu'on a envie de faire et pas à ce qu'on pense qui est attendu de nous.
- ▶ **Libre** : le consentement est toujours donné librement. Si l'on se sent dans une situation où l'on est forcé d'accepter quelque chose, alors nous n'y avons pas réellement consenti.
- ▶ **Spécifique** : si j'accepte de faire une chose, ça ne veut pas dire que j'accepte d'en faire une autre. Mon consentement se rapporte seulement à la chose pour laquelle j'ai consenti. Par exemple, consentir à embrasser quelqu'un n'est pas consentir à une relation sexuelle.

Charte adoptée par le conseil fédéral du 22 novembre 2024.